

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 3613

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 2022 de M. Waserman

-----

### APRÈS L'ARTICLE 58 SEXIES

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et que l'achat de ce produit ou service est précédé du recueil par le vendeur de leur consentement écrit à l'absence de traduction de ces documents ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision rédactionnelle.